N° ECO/2013/54

Département de l'Yonne **Communauté de Communes du Jovinien**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	17 juin 2013	**Nombre de conseillers communautaires**
Date d'affichage de la convocation	17 juin 2013	En exercice: **67** Présents : **57** Votants : **61**

Séance du 24 juin 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt-quatre juin deux mille treize à dix-huit heures trente, à la salle des fêtes de La Celle Saint-Cyr, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Monsieur Philippe MAUNY, Madame Christel LE ROUX (suppléante), Madame Catherine DECUYPER, Madame Evelyne TRESCARTES (suppléante), Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Yannick VILLAIN, Monsieur Claude FRACHET, Madame Françoise DUPUIS, Monsieur Yves ROY, Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Marc FAYADAT (suppléant), Monsieur Lionel PERREAU, Madame Odile DUFOUR, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Bernard MORAINE, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Eddy POGER (suppléant), Monsieur Pierre MATHEY (suppléant), Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA., Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE

ETAIENT EXCUSES :
Monsieur Patrice CHASSERY, a donné pouvoir à Mme Odile DUFOUR
Monsieur Hubert VIGÉ, a donné pouvoir à M. Jean-Claude VERGNAUD
Monsieur Louis BOUCHERON, a donné pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
Monsieur Thierry LEAU, a donné pouvoir à M. Michel KOZEL
Madame Raymonde ALLOUIS, suppléée par Mme Evelyne TRESCARTES
Monsieur Laurent RIOTTE, suppléé par Mme Christel LE ROUX
Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, suppléé par M. FAYADAT
Madame Catherine PICHON, suppléée par M. Eddy POGER
Monsieur Jean-Claude DIDOUT, suppléé par M. Pierre MATHEY
Madame Frédérique COLAS
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Monsieur Jean-Pierre VIGNOT
Madame Eliette ITALIANO,
Madame Régine PONCHON
Madame Viviane MUTTI

Arrivée
15 JUIL. 2013
Préfecture de l'Yonne

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Yann CHANDIVERT

***

OBJET : Avenant au contrat de maitrise d'œuvre de la pépinière d'entreprises

N° ECO/2013/54	Conseil communautaire du 24 juin 2013

OBJET : Avenant au contrat de maitrise d'œuvre de la pépinière d'entreprises

La conclusion d'un avenant est d'usage dans le contrat de maîtrise d'œuvre, à l'issue de la validation de l'avant-projet détaillé. En effet, un tel avenant permet d'arrêter l'estimation définitive des travaux, sur la base de laquelle l'architecte engage sa responsabilité vis-à-vis du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, la loi MOP et les règlements qui en découlent imposent de déterminer la rémunération du maître d'œuvre en tenant compte de la technicité du projet et du coût des travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat de maîtrise d'œuvre conclu le 22 octobre 2012,

Considérant l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières du contrat de maîtrise d'œuvre stipulant la nécessité de conclure un avenant.

Considérant que l'avenant constatera le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre, calculé au taux de 13,08 % par rapport à l'estimation définitive :

13,08 % X 3 189 000 € = 417 121,20 € hors taxes

(pour mémoire, forfait provisoire de rémunération : 13,08 % X 2 949 000 € = 385 729,20 euros)

Considérant l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 14 juin 2013

vu l'exposé du Président,

Arrivée
15 JUIN 2013
Préfecture de l'Yonne

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, par
POUR : 60
CONTRE : 1 (M. Michel KOZEL ayant le pouvoir de M. Thierry LEAU)
ABSTENTION : 0

arrête le forfait de rémunération définitif du maître d'œuvre à 417 121,20 euros hors taxes (QUATRE CENT DIX-SEPT MILLE CENT VINGT ET UN EUROS VINGT CENTIMES),

autorise le Président à signer tous actes et documents relatifs à cet avenant.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

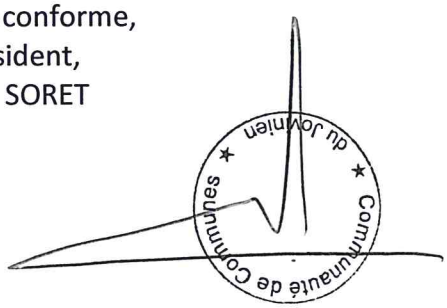

Arrivée
15 JUIL. 2013
Préfecture de l'Yonne

Date de réception par la Préfecture : 15 JUIL. 2013

date de publication 15 JUIL. 2013